

Toulon, le 4 novembre 2020, 18h00

Succès de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions ECA au prix de 28 € par action

ECA (Euronext Paris : ECASA) annonce le succès de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée (« OPAS ») portant sur un nombre maximum de 875 000 actions de ses propres titres, représentant 9,96% du capital. L'OPAS a été réalisée dans le cadre du programme de rachat d'actions tel qu'autorisé par l'Assemblée générale du 5 juin 2020.

ECA annonce ce jour que l'AMF, dans un avis publié le 4 novembre 2020, a indiqué que 2 697 490 actions ont été présentées à l'OPAS.

Le nombre d'actions présentées en réponse à l'OPAS, étant supérieur au nombre d'actions visé, il a été procédé à une réduction des demandes de rachat. Chaque actionnaire est servi à environ 32,5% de sa demande.

Le règlement-livraison des actions apportées à l'offre sera effectué le 6 novembre 2020.

Par ailleurs, le Conseil d'administration, qui s'est réuni le 4 novembre 2020 a décidé l'annulation de 803 255 actions¹ qui sera effective à la date du règlement-livraison. Le capital social d'ECA sera en conséquence porté à 3 989 812,50 €, composé de 7 979 625 actions.

Cette opération a été réalisée en amont du projet de fusion (cf. [communiqué du 23 septembre 2020](#)) avec Groupe Gorgé, son actionnaire majoritaire, sur la base d'une parité de 9 actions Groupe Gorgé pour 5 actions ECA (soit 1,8 actions Groupe Gorgé pour 1 action ECA). L'opération de fusion a été autorisée par le Conseil d'administration du 4 novembre. La signature du traité de fusion devrait intervenir avant le 15 novembre 2020.

La fusion permettrait d'unifier et de simplifier la structure de Groupe Gorgé en supprimant la double cotation de Groupe Gorgé et ECA. Elle donnerait accès à une liquidité renforcée aux actionnaires des deux sociétés, et notamment à ceux d'ECA, par une augmentation de la taille du flottant de Groupe Gorgé, ce qui favoriserait l'intérêt potentiel des investisseurs français et internationaux. Elle permettrait également une économie de coûts.

Les Assemblées générales extraordinaires de Groupe Gorgé et ECA devraient être appelées à se prononcer sur le projet de fusion le 30 décembre 2020. Des commissaires à la fusion (Olivier Grivillers et Olivier Salustro) ont été désignés par le Président du Tribunal de Commerce de Paris pour statuer sur l'équité de la parité de fusion pour les actionnaires des deux sociétés.

Une demande de non-lieu à la mise en œuvre d'une offre publique de retrait sera sollicitée auprès de l'Autorité des marchés financiers au titre de l'article 236-6 de son Règlement général dans le cadre de ce projet de fusion.

¹ Le solde des actions acquises dans le cadre de l'OPAS devant être annulé dans le cadre de la fusion-absorption de ECA par Groupe Gorgé ou à défaut, à partir du 21 septembre 2022

Prochaines dates clés

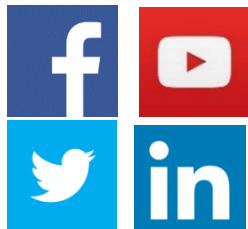
| | |
|---|---------------------------|
| Signature du traité de fusion | Avant le 15 novembre 2020 |
| Mise à disposition du rapport des commissaires à la fusion et du Document E (30 jours avant les assemblées) | Fin novembre 2020 |
| Approbation de la fusion par les Assemblées Générales de Groupe Gorgé et ECA | 30 décembre 2020 |

Déclarations prospectives

Les communiqués d'ECA peuvent contenir des déclarations prospectives faisant état d'objectifs. Ces déclarations prospectives reflètent les attentes actuelles d'ECA. Leur matérialisation dépend cependant de risques, connus ou non, et d'éléments aléatoires et d'autres facteurs qui pourraient entraîner une divergence significative entre les résultats, performances ou événements effectifs et ceux envisagés. Certains de ces risques sont repris et présentés de façon détaillée dans le Document d'enregistrement universel disponible sur le site internet d'ECA (www.ecagroup.com). Ces risques, aléas et autres facteurs ne sont pas exhaustifs. D'autres facteurs non-anticipés, inconnus ou imprévisibles, tels que l'évolution de la conjoncture économique et des marchés financiers pourraient également avoir des effets négatifs significatifs sur la réalisation des objectifs.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions de GROUPE GORGÉ ou de ses filiales cotées dans un quelconque pays.

Suivez-nous:



Visitez notre site web pour suivre nos [Actualités & évènements](#)

ECA

Reconnu pour son expertise dans la robotique, les systèmes automatisés, la simulation et les processus industriels, le groupe ECA développe depuis 1936 des solutions technologiques innovantes et complètes pour les missions complexes dans des environnements hostiles ou contraints. Son offre s'adresse à une clientèle internationale exigeante en termes de sécurité et d'efficacité, essentiellement dans les secteurs de la défense, du maritime, de l'aérospatial, de la simulation, de l'industrie et de l'énergie.

En 2019, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 112,5 M€ sur ses deux pôles d'activité : Robotique et Aérospatial.

ECA est une société du Groupe Gorgé.

La société ECA est cotée sur Euronext Paris Compartiment B.
Code ISIN : FR0010099515 | Mnémo : ECASA - Code Bloomberg : ECASA:FP

Contacts

Relations Presse

Meliha BOUCHER
Directrice Marketing
Communication et Presse
T : +33 (0) 4 94 08 90 00
oucher.m@ecagroup.com

Manon CLAIRET
Relations presse
T : +33(0)1 53 67 36 73
mclairret@actus.fr

Relations Investisseurs

Elodie ROBBE-MOUILLOT
Relations analystes/ investisseurs
T : +33 (0)1 44 77 94 77
investors@groupe-gorge.com

Anne-Pauline PETUREAUX
Relations actionnaires
T : +33 (0)1 53 67 36 72
apetureaux@actus.fr